



ministère
éducation
nationale

BTS PROFESSIONS IMMOBILIERES SESSION 2019

Lettre de Cadrage

concernant le déroulement des épreuves orales
facultatives de langues

MODALITES DE PASSATION

Les professeurs-interrogateurs se réuniront le matin de la première journée à 8h pour prendre connaissance des documents et déterminer leur ordre de passage. Le premier candidat de la première journée sera donc convoqué pour 10h.

On remettra un sujet et un brouillon au candidat. **Le candidat n'écrira pas sur le sujet mais sur le brouillon qui sera repris par les interrogateurs.**

20' de préparation dans une salle réservée à cet effet avec possibilité de visionner un document. Un ordinateur et un casque doivent donc être mis à disposition du candidat. Un ordinateur avec enceintes doit être mis à disposition de l'interrogateur.

Pour le document vidéo, possibilité pour le candidat de visionner autant de fois qu'il le souhaite.

Aucun dictionnaire, téléphone ou aide informatique n'est autorisé.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

20' de préparation

20' de passage en deux parties:

1/ Présentation orale en continu du document par le candidat. Ce dernier ne sera pas interrompu. Il aura le droit de consulter son brouillon.

2/ Entretien en interaction: l'examineur procèdera à un entretien visant à élargir ou préciser des contenus spécifiques à la profession. On pourra éventuellement demander au candidat de lire quelques lignes.

BILAN

A l'issue des épreuves, merci de bien vouloir envoyer par mël à votre IA IPR quelques lignes appréciatives, elles aideront à l'amélioration de la session suivante.

Anglais : henri.duran@ac-clermont.fr

Espagnol : michel.martinez@ac-clermont.fr

Italien : elisabeth.linet@ac-lyon.fr